

Modèle des marques officielles

Une référence rapide pour physiothérapeutes*

Introduction

L'emploi constant de mots et abréviations décrivant communément la profession de physiothérapie* et ses services publics au Canada est essentiel aux communications entre physiothérapeutes et le public canadien.

C'est pourquoi nous avons produit ce modèle. En utilisant ces mots de façon constante dans vos annonces, vos communications et marchandisage, vous pouvez aider à protéger l'intérêt du public. La protection du public est accentuée si les gens savent que tous les praticiens qui se disent physiotherapists*, physical therapists*, ou physiothérapeutes* ont été inscrits au sein de leur organisme de réglementation provincial ou territorial.

Ce modèle liste les mots inscrits en tant que 'marques officielles'¹ et des suggestions pour en faire l'affichage. Il y a aussi trois options pour désigner les termes et abréviations officiels, un exemple de leur emploi approprié et inapproprié ainsi que des suggestions sur quelle option peut convenir à quel matériel.

Ces suggestions visent à offrir des idées pour distinguer ou identifier votre rôle et les services dans le cadre de la profession. Pour obtenir des renseignements spécifiques, veuillez communiquer avec votre organisme de réglementation provincial ou territorial.

Marques Officielles

Voici les termes et abréviations qui ont été déposés en tant que marques officielles. Ils décrivent ceux qui œuvrent dans la profession de la physiothérapie (*termes du titre*) et ce qu'ils font (*termes reliés à la pratique*).

<i>Termes du titre (anglais)</i>	<i>Termes du titre (français)</i>	<i>Termes reliés à la pratique (anglais)</i>	<i>Termes reliés à la pratique (français)</i>
Physiotherapist	Physiothérapeute	Physiotherapy	Physiothérapie
Physical therapist		Physical therapy*	
PT*	pht*		

Réglementations provinciales/territoriales

Réglementations provinciales/territoriales pour la protection de la of physiothérapie et termes apparentés déposés officiellement auprès de la juridiction fédérale:

Province/territoire	Termes du titre	Termes reliés à la pratique
Yukon	Oui	Oui
Colombie-Britannique	Oui	Non
Alberta	Oui	Oui
Saskatchewan	Oui	Non
Manitoba	Oui	Non
Ontario	Oui	Non
Québec	Oui	Non
Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Nouvelle-Écosse	Oui	Oui
Île-du-Prince-Édouard	Oui	Oui
Terre-Neuve-et-Labrador	Oui	Oui

*Physiothérapeute et les termes qui lui sont associés sont des marques officielles utilisées par les physiothérapeutes inscrits ou enregistrés qui y sont autorisés.

¹Les marques officielles sont déposées auprès du gouvernement fédéral (l'Office de la propriété intellectuelle du Canada). Ceci garantit qu'une organisation peut sécuriser le droit d'utilisation des termes qu'elle a déposés.

Comment distinguer les marques officielles - astérisque

Nous n'avons pas opté pour une typographie particulière, ni couleurs, ni logo ou sceau pour mettre l'accent sur les mots de marque officielle. Vous avez probablement vos préférences. Ou peut-être avez-vous un logo contenant les mots physiothérapie ou physiothérapeute. Vous n'avez pas besoin de faire de changements.

Plutôt, nous avons conçu de trois options contenant des mots qui expliquent les motivations de l'obtention de garantie avec les marques officielles. S'il y a lieu, nous conseillons d'utiliser un astérisque pour mettre l'accent sur le mot et fournir des détails additionnels dans une note au bas de la page ou à un autre endroit, là où c'est approprié.

Comment décrire les marques officielles – trois choix de termes

Chaque choix contient moins de détails que le précédent. Ils ont pour fins de vous offrir des choix selon l'espace disponible. Sur une affiche, par exemple, vous pourriez utiliser l'option 3 tandis que pour un document plus long comme sur un bulletin là où il y a plus d'espace, l'option 1 serait plus appropriée. L'option 2 peut être utilisée pour des lettres ou bulletins d'information. La décision finale vous revient de droit. Quel que soit votre choix, veuillez utiliser les mots exactement comme nous avons prévus:

Choix 1

**Physiothérapeute et les termes qui lui sont associés sont des marques officielles utilisées par les physiothérapeutes inscrits ou enregistrés qui y sont autorisés.*

Choix 2

**Physiothérapeute et les mots apparentés sont des marques officielles utilisés avec permission.*

Choix 3

**Marque officielle.*

Quand vous devriez mettre l'accent sur les termes de marques officielles

Le but d'obtention de marques officielles pour ces termes est de garantir au public que les gens qui pratiquent la thérapie physique ou physiothérapie et les organisations qui offrent une formation ou des services en thérapie physique et en physiothérapie sont des praticiens licenciés et ont la permission d'utiliser ces termes. L'intention n'est pas de restreindre ceux qui rédigent des articles généralisés sur la profession.

Si vous écrivez sur la profession en général vous n'avez pas à mettre l'accent sur le mot. Voici un exemple. "La profession de physiothérapie aide les canadiens à atteindre la santé optimale." Étant donné que vous vous parlez de la profession d'une manière très générale par opposition à votre rôle en particulier, il n'est pas nécessaire d'accentuer le mot. Néanmoins, si vous désirez attirer l'attention du lecteur sur le fait que ces mots ont une signification spéciale, vous pouvez opter de les marquer avec un astérisque.

Cependant, si vous écrivez un article concernant votre rôle en particulier vous devriez accentuer le mot en tant que marque officielle comme dans ces exemples. "Je suis un physiothérapeute* depuis 25 ans." "J'ai pratiqué la physiothérapie* depuis presque trois décennies."

Exemple

Voici un exemple de texte où certains mots sont accentués en guise de marques officielles et d'autres ne le sont pas. Le tout est suivi d'une explication.

Dans mon rôle en tant que physiothérapeute j'ai aidé à plusieurs personnes à améliorer leur santé et leur bien-être. En coopération avec mes collègues dans la profession de la physiothérapie, nous avons remarqué que de plus en plus de gens comprennent les avantages des traitements en physiothérapie*. Dans mon rôle en tant que physiothérapeute, je suis ravi de l'attention que notre profession acquiert.*

**Physiothérapeute et les termes qui lui sont associés sont des marques officielles utilisées par les physiothérapeutes inscrits ou enregistrés qui y sont autorisés.*

La première référence au mot physiothérapeute est accentuée parce qu'elle concerne l'individu. La référence à la profession de physiothérapie n'est pas accentuée parce qu'elle parle de la profession en terme très général et ne fait pas la publicité de services particuliers. Les traitements en physiothérapie sont accentués parce qu'ils font références à des services particuliers pouvant être administrés seulement par des physiothérapeutes agréés. Vous avez remarqué que même si le mot physiothérapeute apparaît une fois de plus, il n'est pas suivi d'un astérisque. Chaque mot doit être suivi d'un astérisque seulement une fois.

Suggestions au sujet du matériel à accentuer

Voici des affiches, de la publicité, des communications et matériel de marchandisage communs et des idées pour les exprimer de façon appropriée. N'oubliez pas que ce ne sont que des suggestions. Vous avez votre propre matériel de marchandisage et de communication et vous savez quelles options sont appropriées, si elles le sont.

Il se peut qu'il n'y ait pas assez d'espace sur vos cartes d'affaire pour ajouter des détails additionnels au sujet des marques officielles et c'est bien. Mais nous vous incitons tout de même à ajouter les renseignements additionnels au sujet des marques officielles là où vous jugez que c'est approprié, sans trop encombrer votre motif.

Matériel où les Options 1 et 2 peuvent être appropriées

- Articles
- Documents
- Livres
- Sites web

Matériel où l'Option 3 peut être appropriée

- Cartes d'affaire
- En-tête de lettre
- Affiches
- Brochures et pamphlets

Matériel où il n'est pas nécessaire d'accentuer le mot

- Enveloppes
- Présentations sur PowerPoint®